



COMMUNIQUE DE PRESSE
Lourdes, le 4 décembre 2017

Lourdes : La Poste fait passer le code de la route

Depuis octobre dernier, La Poste fait passer l'épreuve théorique générale du code la route à Lourdes. Dans le cadre de la réforme du permis de conduire inscrite dans la loi du 6 août 2015¹, La Poste poursuit en effet sa stratégie d'innovation pour faciliter la vie de tous, en faisant passer le code de la route à des dizaines de milliers de candidats partout en France. Présente sur tout le territoire, La Poste s'appuie sur son vaste réseau, ses lieux connectés accessibles à tous et l'engagement de tous les postiers pour organiser les épreuves au plus près des candidats et en assurer le bon déroulement.

Depuis qu'elle a obtenu l'agrément le 23 mai 2016, La Poste met progressivement à disposition ses locaux - bureaux de poste, salles de formation ou de réunion... - pour permettre aux candidats qui le souhaitent de passer l'examen du code de la route **près de chez eux dans les meilleures conditions**. Les épreuves sont organisées dans des sites collectifs (jusqu'à 18 candidats) ou individuels, **comme c'est le cas au bureau de poste de Lourdes**, situé au 31 Avenue Général Baron (dans lesquels les candidats sont seuls dans des espaces réservés) et ce, au prix défini par l'Etat de 30€.

Les premiers sites de La Poste ont ouvert dès juin 2016. Dans les Hautes-Pyrénées, La Poste a ouvert son 1^{er} site à Tarbes en octobre 2016. A Lourdes, elle propose 15 sessions par semaine pour passer **l'examen théorique général en sessions individuelles**.

Grâce à son maillage territorial, La Poste dispose de toutes les ressources pour organiser des sessions au plus près des candidats. Les postiers, assermentés et formés à l'exercice, garantissent le respect des principes de neutralité et d'égalité qui doivent présider à la réalisation de cette nouvelle mission.

L'engagement de La Poste dans le projet de réforme du permis de conduire illustre sa volonté de contribuer à la modernisation de l'action publique. C'est un des axes majeurs de son plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir ».

Comment passer son code de la route à La Poste ?

- 1/ Le candidat constitue son dossier d'inscription auprès de son auto-école ou directement via la préfecture de son département. Un numéro de candidat au permis de conduire lui est alors attribué.
- 2/ Le candidat s'inscrit en ligne, de façon individuelle ou par le biais de son auto-école sur le site de La Poste (www.laposte.fr/lecode accessible à partir de la date de l'agrément). Il choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure et valide le paiement de la prestation.
- 3/ Le candidat se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assure de son identité et veille au bon déroulement de l'examen.
- 4/ Le candidat est installé à la place qui lui est attribuée, devant une tablette numérique équipée d'un casque audio sur laquelle il réalise la totalité de l'épreuve.
- 5/ Le candidat répond à une série de 40 questions tirées aléatoirement dans une base de données. Au cours d'une même séance sur un site collectif, aucun candidat ne se verra administrer un questionnaire identique à un autre candidat.
- 6/ Le résultat de l'examen est prononcé et transmis au candidat dans les jours suivants par le ministère de l'Intérieur.

CONTACTS PRESSE

Christelle MIREMONT - @LPNews_OCC
Attachée de presse – Le Groupe La Poste
Agence de Communication et d'Information Midi-Pyrénées
05 62 73 65 70 / 06 61 20 17 20
christelle.miremont@laposte.fr

¹Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) qui prévoit que l'organisation des épreuves de vérification de la connaissance du code de la route dite Epreuves Théoriques Générales (ETG) pourra désormais être réalisée par des opérateurs agréés. Cette réforme va permettre de recentrer les inspecteurs sur l'épreuve pratique et d'organiser les épreuves au plus près des candidats dans toute la France.